Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260302-2026_03_15-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de BON REPOS SUR BLAVET (22570)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 2 mars 2026

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

BON REPOS SUR BLAVET

Le deux mars deux mille vingt-six
A vingt heures

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul RIOU, maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
18	18	16

Date de la convocation
19/02/2026

Date d'affichage
19/02/2026

Numéro de la Délibération :
2026-03-15

Présents :
Mmes Sylviane AYMÉ, Corinne LE BIHAN, Françoise LE CAM, Sandra LE NOUVEL, Magalie MOY, Germaine MURZEAU.

M. Nicolas BENOIT, Jean-Robert LAOT, Cyril LE FUR, Lionel LE MADEC, Sébastien L'HERMITE, Raoul RIOU, Philippe RONCE, Ludovic VICENT.

Absents : Gilles du PONTAVICE, Magalie HELLOCO

Absent(e)s excusé(e)s : Christine BENOT a donné pouvoir à Sylviane AYMÉ, Antoine STEVENS a donné pouvoir à Corinne LE BIHAN,

A été nommée secrétaire de séance : Magalie MOY

Délibération portant création/suppression de poste et modification du tableau des effectifs

Mme Corinne LE BIHAN, adjointe en charge des ressources humaines informe l'assemblée que 2 agents peuvent prétendre à un avancement de grade au titre de l'ancienneté.

Pour permettre ces avancements, il faut créer le grade correspondant.

Le maire propose la création d'un poste de rédacteur territorial principal de 1ère classe et d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe et la suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 2ème classe et d'un poste d'adjoint d'animation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve la proposition du maire de créer un poste de rédacteur territorial principal de 1ère classe et un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe ainsi que la suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 2ème classe et d'un poste d'adjoint d'animation.

- Décide de modifier le tableau des emplois en conséquence qui se présente désormais comme suit :

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260302-2026_03_15-DE

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMAMENTS

N° Collectivité/ Service	*Filière*	*Grade*	Emploi occupé	Catégorie	D.H.S. (3)	Effectifs budgétisés	Effectifs pourvus
1/Service administratif	*Administrative*	*Rédacteur territorial principal de 1ère classe*	Secrétaire générale	B	35/35	1	1
1/Service administratif	*Administrative*	*Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe*	Agent administratif polyvalent Responsable des services périscolaires	C	35/35	1	1
1/Service administratif	*Administrative*	*Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe*	Agent administratif polyvalent	C	35/35	1	1
1/Service administratif	*Administrative*	*Contractuelle (CDI)*	Agence postale et accueil	C	20.5/35	1	1
1/Service technique	*Technique*	*Agent de maîtrise principal*	Agent polyvalent du service technique Responsable des services techniques	C	35/35	1	1
1/Service technique	*Technique*	*Adjoint technique territorial principal de 1ère classe*	Agent polyvalent du service technique	C	35/35	1	1
1/Service technique	*Technique*	*Adjoint technique territorial principal de 1ère classe*	Agent polyvalent du service technique	C	35/35	1	1
1/Service technique	*Technique*	*Adjoint technique*	Agent polyvalent du service technique	C	35/35	1	1

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260302-2026_03_15-DE

1/Service technique	*Technique*	*Adjoint technique principal de 1ère classe*	Agent polyvalent du service technique Agent périscolaire	C	35/35	1	1
1/Service Technique	*Technique*	*Adjoint technique territorial*	Agent polyvalent du service technique Agent périscolaire	C	35/35	1	1
1/Service scolaire	*Technique*	*Adjoint technique*	Cuisinier/Agent polyvalent du service technique	C	35/35	1	1
1/Service scolaire	*Animation*	*Adjoint d'animation principal de 2ème classe*	ATSEM	C	35/35	1	1
1/Service scolaire	*Technique*	*Adjoint technique* -CDD (non permanent)	Agent périscolaire	C	10/35	1	1
1/Service scolaire	*Technique*	*Adjoint technique* -CDD (non permanent)	Agent périscolaire	C	6/35	1	1

Le Maire	La secrétaire de séance
Raoul RIOU	Magalie MOY
	